

# VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES ASCENSEURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

*Connaître l'état des installations par rapport au risque d'incendie*

## VOS ENJEUX



Pour maintenir le niveau de sécurité des ascenseurs, le règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public du premier groupe\* impose aux exploitants d'effectuer une vérification technique des installations d'ascenseurs tous les 5 ans.

Ces vérifications ont pour but d'évaluer l'état de l'équipement par rapport au risque d'incendie afin de permettre à l'exploitant d'adopter, le cas échéant, toutes les dispositions permettant de remédier aux anomalies constatées.

- Comment vérifier que votre installation ne présente pas de dangers pour le public que vous accueillez dans votre établissement ?
- Comment s'assurer que votre installation est conforme à la réglementation ?
- Comment répondre aux exigences des commissions de sécurité ?

## NOTRE OFFRE

Expert technique et réglementaire, Bureau Veritas vérifie la conformité de votre installation au regard de la réglementation applicable aux établissements recevant du public pour s'assurer :

- ✓ Du **maintien en état de conformité** acquis lors de la mise en service ou après travaux.
- ✓ De l'existence des **moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance** de vos installations et équipements.
- ✓ **De l'état d'entretien et de maintenance des installations.**
- ✓ Du **bon fonctionnement des ascenseurs** devant être utilisés en cas d'incendie.
- ✓ De l'existence, du **bon fonctionnement** ou de la manœuvre des dispositifs de sécurité.
- ✓ De la mise en œuvre effective par l'exploitant des **dispositions spécifiques relatives aux conditions d'exploitation de l'établissement.**

## POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS AVEC L'UGAP ?

- Un nombre important de prestations disponibles : plus de 40 contrôles et diagnostics réglementaires accessibles
- Des prix attractifs pour optimiser le coût de vos vérifications réglementaires
- Un accès rapide et simple : pas de convention, un bon de commande annuel à valider sur [ugap.fr](http://ugap.fr)
- Une qualification systématique de vos besoins par des conseillers Bureau Veritas



## BUREAU VERITAS, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Bureau Veritas, votre partenaire pour une gestion simple et efficace de vos obligations réglementaires.

### Un suivi en ligne des vérifications périodiques avec BV Link

Suivez le déroulement de nos interventions, accédez à tous vos rapports en ligne, visualisez en un clic vos observations et gérez facilement vos actions correctives.

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Bureau Veritas vous propose un contrôle technique quinquennal des ascenseurs (Loi de Robien), une vérification<sup>(1)</sup> générale périodique des ascenseurs (Code du Travail), ou les vérifications en tant qu'organisme notifié CE<sup>(2)</sup> mais aussi des vérifications réglementaires concernant l'électricité, les incendies, le levage, les aires de jeux ou encore les portes et portails. De plus Bureau Veritas vous offre aussi des missions liées, à l'accessibilité pour les personnes handicapées et à la veille réglementaire personnalisée.

<sup>(1)</sup> Bureau Veritas Exploitation est accrédité par le Comité français d'accréditation (Accréditation Cofrac Inspection, N°3-1335, liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>(2)</sup> Bureau Veritas Exploitation est notifié à la Commission Européenne et aux états membres sous le N°2681